



Variation modale et motivation sémantique

Caroline Lachet

Université d'Artois

Abstract

The aim of this paper is to highlight the role of *semantic motivation* as an explanatory feature for *non-standard* uses of the subjunctive and the indicative. In conformity with the value attributed to those moods in the standard system, it is hypothesized that modal variation reflects a modulation of the discursive position of the utterer regarding either the contents of a subordinate clause or the reasoning attributed to the initial utterer.

In the first part, the indicative and the subjunctive are defined as allowing respectively to assert or not to assert the contents of a clause. The uses of the moods are therefore classified on the basis of two semantic features [\pm certain] and [\pm factual]. In the second part, the focus is on the role of non-standard uses. Modal variation is on the one hand described and circumscribed (corpus *in vivo*) and its extent is on the other hand assessed (through questionnaires).

Dans cet article, on propose de mettre en lumière le rôle de la *motivation sémantique*, comme facteur explicatif des usages *non standard* du subjonctif et de l'indicatif. En accord avec la valeur assignée à ces modes dans le système standard, on fait l'hypothèse que la variation modale traduit une modulation du positionnement discursif de l'énonciateur, soit par rapport au contenu de la proposition subordonnée, soit par rapport à la pensée qu'il prête à l'allocutaire.

Dans une première partie, l'indicatif et le subjonctif sont définis comme permettant respectivement d'asserter et de ne pas asserter le contenu d'une proposition. Les emplois des modes sont alors classés à partir des deux traits de sens [\pm certain] et [\pm factuel]. Dans une deuxième partie, on insiste sur le rôle des usages non standard. La variation modale est d'une part décrite et circonscrite (corpus *in vivo*) et d'autre part, son étendue est évaluée (enquête par questionnaire).

1. Introduction

Des études, comme celles de Van der Molen (1923), Cohen (1961), Börjeson (1966) ou Nordahl (1969), décrivent un état de langue qui rend compte de façon très précise des emplois attestés des modes, et plus précisément du subjonctif, qu'ils soient *standard* ou *non standard*. Néanmoins, ces travaux n'ont pas toujours proposé d'explication *systématique* de la variation repérée. L'étude que l'on présente est une tentative en ce sens. On se pose alors la question de savoir si l'usage non standard s'apparente à une simple erreur ou s'il est sémantiquement motivé. On propose de montrer que la *motivation sémantique* est un facteur qui pourrait expliquer des usages non standard du subjonctif et de l'indicatif.

Dans le cadre de cet article, le subjonctif et l'indicatif sont décrits comme des unités subjectives qui renseignent sur le positionnement discursif d'un énonciateur. Un travail de sémantique grammaticale permet de classer les emplois du subjonctif à partir de deux traits de sens [\pm certain] et [\pm factuel]. Nous en présentons les grandes lignes nécessaires à l'analyse de la variation modale, ce qui permet de souligner les zones du système linguistique susceptibles d'être soumises au changement. Dans la continuité des travaux de Jakobson (1963) et de Martinet (1955), on conçoit en effet la variation comme étant en partie déterminée par la structuration du système.

Dans un deuxième temps, à partir d'un corpus *in vivo*, on décrit et on circonscrit la variation, c'est-à-dire la présence simultanée de différents emplois qui entrent en concurrence. La langue se voit donc décrite à un moment donné du temps, comme un usage en cours de modification par rapport à un usage préconisé, notamment par l'école, que l'on appelle généralement l'*usage standard*. Dès lors, on essaie d'évaluer l'étendue de la variation grâce à une enquête par questionnaire. Cela nous amène finalement à émettre une hypothèse quant au rôle

des usages non standard qui traduiraient une modulation du positionnement discursif d'un énonciateur.

2. Présentation du subjonctif et de l'indicatif

2.1 Valeur du subjonctif et de l'indicatif

La définition de la valeur du subjonctif et de l'indicatif est rendue difficile par la multiplicité de leurs contextes d'emploi. Face à cette diversité, les propositions des linguistes se multiplient. C'est ainsi que se côtoient, notamment pour le subjonctif, des descriptions asémantiques et des descriptions sémantiques.

Les linguistes qui considèrent qu'il est difficile de corrélérer le subjonctif à un quelconque invariant sémantique, évacuent le sens de la description (Boysen 1971) ou définissent le subjonctif comme un signe de subordination, indiquant une relation de dépendance syntaxique (Bally 1932). Certains accordent alors un rôle majeur à la syntaxe dans l'emploi du mode, comme Gross (1978), Togeby (1951) ou Lalaire (1998).

À l'inverse, les théories sémantiques, extrêmement nombreuses, cherchent à établir le noyau de sens qui soit capable d'englober la totalité des emplois du subjonctif. Parmi celles-ci, la proposition psychomécanique de Guillaume (1929) a été suivie par de nombreux linguistes et semble toujours à même d'expliquer les emplois modaux (Moignet 1959, Stéfanini 1953, Barral 1980, Soutet 2000, Delbart 2007). Guillaume envisage les modes comme renvoyant à des étapes différentes de la chronogénèse, vue comme le processus de construction de l'image-temps. Les théories notionnelles, quant à elles, définissent le subjonctif comme le mode du fait *envisagé* (Regula 1936), *irréel* (Haas 1916), *éventuel*

(Galichet 1947) ou *subjectif* (Dauzat 1947, Van der Molen 1923, Winters 1991¹). Alors que les théories mentalistes, relativement floues et vieillies, insistent quant à elles sur le rôle du psychologisme : mode de *l'énergie psychique* (Von Wartburg et Zumthor 1947, Le Bidois et Le Bidois 1935-1938). D'autres linguistes renoncent à la possibilité d'identifier un invariant sémantique et regroupent les emplois du subjonctif en deux (De Boer 1947) ou trois ensembles (Nordahl 1969).

En ce qui concerne notre position, nous considérons que le mode joue un rôle dans le positionnement discursif, et qu'il contribue à l'organisation de l'information. On retrouve chez nos prédécesseurs une amorce de cette proposition : le subjonctif est un indice de *non-affirmation* (Clédat 1932 : 42, Damourette et Pichon 1936 : 602-603) ; pour d'autres, l'emploi des modes correspond, au début du XX^e siècle, à l'opposition entre *sujet psychologique* et *prédicat psychologique* (Van der Molen 1923 : 24-25, Régula 1936 : 294-295), ce qui sera repris plus tard, globalement, sous la forme thème / rhème.

2.1. Assertion et non-assertion

On considère que l'indicatif et le subjonctif indiquent respectivement que le contenu d'une proposition est asserté (1) ou n'est pas asserté (2), (3) (Confais 1990, Le Goffic 1993, Abouda 2002) :

- (1) *Paul croit que Marie viendra*
- (2) *Paul doute que Marie vienne*
- (3) *Paul regrette que Marie vienne*

¹ Dans une approche cognitive, Winters ramène les divers emplois du subjonctif à un emploi prototypique de « doute », dont dérivent trois groupes d'emplois subsumés par la notion de subjectivité.

Nous proposons de montrer que par le biais de la non-assertion, le subjonctif a pour rôle de *tenir à distance* le contenu de la proposition, et ce pour deux raisons.

- **Remarques liminaires**

1. Le subjonctif peut déterminer un verbe, qui est noyau de phrase (4), ou plus fréquemment un verbe qui est noyau de proposition (5). Ce sont ces derniers contextes qui retiennent notre attention dans cet exposé :

(4) *Qu'il **vienne** ici tout de suite !*

(5) *Paul souhaiterait que Marie **vive** en Russie.*

Lorsqu'il porte sur un verbe noyau de proposition, son apparition est alors souvent corrélée à un élément recteur (verbe, adjectif, nom, adverbe, subordonnant). Par conséquent, tantôt le subjonctif s'oppose à l'indicatif (6a) (6b), tantôt il est contraint par le contexte et plus précisément par *souhaiter* dans (5) :

(6a) *Paul cherche un livre qui **est écrit** en russe.*

(6b) *Paul cherche un livre qui **soit écrit** en russe.*

2. Chaque énoncé est décrit à deux niveaux et à l'aide des traits de sens [\pm certain] et [\pm factuel] qui définissent le contenu de la proposition subordonnée. On dissocie donc le procès exprimé par le verbe subordonné et le procès exprimé par l'élément recteur :

1/ au niveau conceptuel, à partir du trait de sens [**\pm certain**] : on précise la façon dont est envisagé le procès décrit par le verbe subordonné à travers le sens de l'élément recteur. La description renvoie donc à la

représentation que le locuteur se fait de l'expérience qu'il transmet et non à la réalité elle-même.

2/ au niveau référentiel, à partir du trait de sens [**±factuel**] : en référence à l'expérience, le contenu de la proposition peut être réalisé [+factuel] ou non réalisé [-factuel]. Ce trait [**±factuel**] est déductible du contexte, notamment du temps du verbe principal ou du verbe subordonné, ou d'une indication temporelle du type *hier*.

- **Non-assertion et contenu de proposition non certain**

Dans les énoncés (1) et (2) :

- (1) *Paul croit que Marie viendra*
- (2) *Paul doute que Marie vienne*

les chances de réalisation du contenu de la proposition subordonnée (la venue de Marie) sont évaluées selon les croyances de Paul. Dès lors, l'allocutaire peut partager (a), réfuter (b) ou mettre en doute (c) cette opinion :

- (1a) *Je le crois aussi. Marie m'a affirmé qu'elle serait présente à la fête*
- (2a) *J'en doute aussi puisque Marie est partie hier aux Baléares*

- (1b) *Je ne le crois pas. Marie ne viendra pas puisqu'elle est partie hier aux Baléares*
- (2b) *Je n'en doute pas. Marie m'a affirmé qu'elle serait présente à la fête*

- (1c) *Il est possible que Marie vienne ou ne vienne pas*
- (2c) *Il est possible que Marie ne vienne pas, ou qu'elle vienne*

L'affirmation, la négation et la mise en doute portent sur le contenu de la proposition subordonnée. Un débat s'ouvre alors sur la valeur de vérité initialement attribuée au contenu de la proposition par l'intermédiaire des modalités épistémiques *croire* et *douter* : dans (1), le contenu de la proposition subordonnée à l'indicatif *Marie viendra* est conçu comme vraisemblable. Il est posé comme *vrai* par l'énonciateur Paul qui l'assume. À l'indicatif, le contenu de la proposition sera donc *pris en charge*, la prise en charge pouvant être définie comme « le fait d'assumer le contenu propositionnel d'un propos comme vrai » (Rabatel 2009 : 76). Inversement, dans (2), Paul doute de cette venue, lequel contenu n'est donc pas pris en charge.

La première raison pour laquelle le contenu de la proposition au subjonctif n'est pas asserté et se voit tenu à distance est liée au fait que le procès exprimé par le verbe est conçu comme incertain [–certain] (2) ou comme possible² (7) :

(7) *Il est possible que Marie vienne*

Dans ce dernier cas, le procès n'est ni certain ni incertain ; on parle de *possible neutre* [øcertain].

Nous regroupons ces usages du subjonctif sous le nom *issue incertaine du procès*. Le tableau 1 recense les différents contextes dans lesquels peuvent être employés les modes, selon les traits de sens sélectionnés :

² Le possible est le lieu où les chances d'être d'un procès ne l'emportent pas sur les chances de ne pas être, et vice-versa. Lorsque les chances d'être, si minimes soient-elles, l'emportent sur les chances de ne pas être, s'amorce le domaine du probable (Guillaume 1929).

Tableau 1. Subjonctif et issue incertaine du procès

Sens de l'élément recteur	Mode	Traits de sens (prop. subordonnée)		Traits de sens (prop. principale)	Exemple	
		[certain]	[factuel]			
Issue incertaine du procès	<i>Possible neutre</i> : possibilité, hypothèse	Subj.	∅	- / ∅ ³	∅ ⁴	<i>Il est possible qu'elle vienne</i>
	<i>Avis négatif de réalisation</i> : doute, impossibilité, inexistence...	Subj.	-	- / ∅	∅	<i>Il doute qu'elle vienne</i>
	<i>Attente de réalisation (ou de non-réalisation)</i> : volonté, nécessité, interdiction, but, crainte, souhait...	Subj.	∅	-	[+ / -bon]	[+bon] : <i>Il veut qu'elle vienne</i> [-bon] : <i>Il refuse qu'elle parte</i>
Certitude, croyance, probabilité...	Ind.	+	-	∅	<i>Il croit qu'elle viendra</i>	
	Ind.	+	+	∅	<i>Il voit qu'elle est arrivée</i>	

Un volitif (compris dans le sous-groupe *attente de réalisation*) implique un jugement du type « il est bon / mauvais pour X que », le trait [\pm bon] distingue ainsi *vouloir* de l'expression d'une possibilité, alors que le contenu de la proposition est dans les deux cas [\emptyset certain] et généralement [$-$ factuel].

³ Le trait factuel n'est pas pertinent [\emptyset factuel] si le procès relève du passé ou du présent et que l'énonciateur n'a pas connaissance de son caractère réalisé ou non réalisé (*Il est possible que Marie soit venue*).

⁴ Les catégories *possible neutre* et *avis négatif de réalisation* n'impliquent pas d'autres traits de sens que ceux définis pour la proposition subordonnée, le but de ces éléments recteurs étant d'évaluer la valeur de vérité d'une proposition. Pour une classification détaillée des emplois du subjonctif, se reporter à la thèse de doctorat (Lachet 2009).

- **Non-assertion et thématisation**

Lorsque les mêmes tests sont appliqués à l'énoncé (3), on remarque que l'affirmation (a), la négation (b) et la mise en doute (c) ne portent pas sur le contenu de la subordonnée (3a') mais sur l'affect engendré par la venue de Marie, c'est-à-dire le regret :

(3a) *Je regrette aussi que Marie vienne. J'aurais préféré qu'elle parte aux Baléares.*

(3a') **Oui, Marie viendra.*

(3b) *Je ne regrette pas que Marie vienne.*

(3c) *Paul, regretter ? Il semble plutôt content.*

Dans ces énoncés, la valeur de vérité de la proposition subordonnée n'est pas remise en cause : la venue de Marie reste vraie [+certain]. En effet, *regretter* est un *factif*, c'est-à-dire, pour Kiparsky & Kiparsky (1970), un élément qui présuppose la vérité de la proposition introduite. Ce présupposé n'est d'ailleurs pas modifié lorsque le verbe *regretter* est nié ; la négation n'engendre aucune modification du mode :

(3d) *Paul ne regrette pas que Marie vienne.*

Alors que *croire* est nié, par contre, la modification de la croyance relative à la venue de Marie implique un changement de mode :

(1d) *Paul ne croit pas que Marie vienne (viendra).*

Le présupposé peut également être interrogé s'il constitue une information inconnue pour l'allocutaire :

(3e) *Marie viendra ?*

Mais ce qui importe, c'est que l'information nouvelle n'est pas présentée comme telle. Paul ne déclare pas « Marie viendra », cette venue ne constituant pas l'information véhiculée, comme le montrent les questions (3f) et (3g) qui portent sur le regret et non sur la subordonnée :

(3f) *C'est vrai ?*

(3g) *Pourquoi ?*

Le contenu de la proposition au subjonctif ne fait pas l'objet d'une déclaration (Confais 1990 : 337). Pour Nølke (1985 : 67), si l'on souhaite présenter une information comme nouvelle, on ne devra pas employer le subjonctif (9a), mais une autre structure (9b) :

(9a) *Je regrette que la direction ait pris la décision de vous renvoyer.*

(9b) *Je regrette de devoir vous informer que la direction a pris la décision de vous renvoyer.*

La deuxième raison pour laquelle le contenu de la proposition au subjonctif n'est pas asserté est liée à la structure informative de l'énoncé, cette organisation du message renvoyant à :

That component of sentence grammar in which propositions as conceptual representations of states of affairs are paired with lexicogrammatical structures in accordance with the mental states of interlocutors who use and interpret these structures as units of information in given discourse contexts (Lambrecht 1994 : 05)

Un énoncé est organisé autour de composantes qui contribuent, chacune à un niveau différent, à la construction de l'information (Firbas (1964) parle de *dynamisme communicatif*) :

- le *thème* qui est « le point de départ de l'énoncé, c'est-à-dire le tremplin ou l'entrée en matière qui permet au locuteur d'introduire l'information qu'il entend fournir à l'interlocuteur » (Touratier 2000 : 147), et
- le *rhème* renvoyant à « ce que le locuteur dit à propos du support » (Touratier 2000 : 149).

Avec les factifs, le contenu de la proposition ne véhiculant pas l'information qui est l'objet de la communication (Sato 1974 : 37), la proposition au subjonctif est thématifiée (Nølke 1985, Confais 1990). Elle constitue :

un élément informatif (déjà connu ou nouveau, peu importe) que le locuteur pose pour pouvoir introduire l'information que son énoncé est chargé de transmettre » (2000 : 149)

Le fait exprimé dans la principale constitue l'objet de communication explicitement assumé (rhème), celui au subjonctif n'est pas asserté. L'*assertion* nécessite donc à la fois qu'une proposition soit posée comme *vraie* et que son contenu soit pris en charge et assumé *hic et nunc*.

Nous regroupons les emplois du subjonctif répondant à ce fonctionnement sous le terme *évaluatif* :

Tableau 2 : Subjonctif et évaluatif

Sens de l'élément recteur	Mode	Traits de sens (prop. subordonnée)		Traits de sens (prop. principale)	Exemple	
		[certain]	[factuel]			
Évaluatif	<i>Affectif</i> : sentiment	Subj.	+	+ / -	. [+ / -bon] et . [+affectif]	[+bon] <i>Il est heureux qu'elle vienne</i> [-bon] <i>Il regrette qu'elle vienne</i>
	<i>Axiologique</i> : bien/mal	Subj.	+	+ / -	[+ / -bien]	<i>C'est bien qu'il vienne</i>
	<i>Non axiologique</i> : étonnement, normal/anormal, sélection qualitative (prop. relative, superlatif) - et quantitative (habitude, fréquence), concession, antériorité	Subj.	+	+ / -	[+ / -normal]	[+normal] : <i>C'est compréhensible qu'il ne vienne pas</i> [-normal] : <i>C'est étonnant qu'il ne soit pas venu</i>

• Récapitulatif

Pour conclure cette approche théorique des modes, on résumera en disant que le procès exprimé par le verbe au subjonctif est *tenu à distance* pour deux raisons, comme le propose également Confais (1990 : 59-60). Ces deux causes nous ont amenée à proposer une classification des emplois du subjonctif en deux catégories:

1/ *L'issue incertaine du procès*

2/ *L'évaluatif*

Cette valeur de non-assertion se voit exploitée à des fins discursives puisque l'on propose de définir les modes comme des marqueurs de positionnement discursif (Lachet 2010) : le subjonctif et l'indicatif sont des unités subjectives qui

traduisent l'attitude de l'énonciateur soit par rapport au contenu de la proposition (contenu assumé (1) ou non (2)), soit par rapport à la pensée qu'il prête à un allocataire (3), (10a), (10b) :

(10a) *Je ne crois pas que Marie viendra.*

(10b) *Je ne crois pas que Marie vienne.*

Dans (10a), l'indicatif indique que le contenu de la subordonnée n'est pas assumé par le locuteur, mais qu'il l'est par un autre énonciateur. On pourra d'ailleurs continuer l'énoncé : *Je ne crois pas que Marie viendra, (mais) elle fuira.* Le locuteur réfute donc une position tenue par un autre. Ici, le mode est un indice de polyphonie permettant d'établir un contraste entre deux points de vue (Nølke 1985, Donaire 1995, Lachet 2010). A contrario, le doute du locuteur est exprimé dans (10b) et le contenu de la proposition n'est assumé par personne. Le locuteur ne se positionne pas par rapport à un tiers.

3.3. Similitudes et particularités du subjonctif et de l'indicatif

Comme le montre le tableau 2, que le contenu de la proposition soit factuel ou non, le subjonctif peut être employé. On ne peut donc conclure que le subjonctif est le mode de l'incertain, du non réel, et l'indicatif le mode du certain, du réel. Des contre-exemples viendraient infirmer cette proposition :

(11) *Il ne sort pas se promener bien qu'il fasse très beau aujourd'hui.*

Toutefois, on remarque que seul le subjonctif peut être employé lorsque le contenu de la proposition est non certain [–certain]. Il s'oppose alors à l'indicatif par ce trait de certitude :

(12a) *Je cherche un livre qui est passionnant.*

(12b) *Je cherche un livre qui soit passionnant.*

Ces deux exemples montrent que dans le cadre de l'*issue incertaine du procès*, il existe des contextes où il est possible de lier l'indicatif au réel (13) et le subjonctif au non réel (14) :

(13) *Je vois que Marie a planté des fleurs.*

(14) *J'aimerais que Marie parte aux Baléares.*

Toujours dans le cadre de cette catégorie, les emplois des deux modes sont posés le long d'un continuum prenant son départ dans l'incertain [-certain] pour atteindre le certain [+certain]. Il est communément admis que la limite entre le subjonctif et l'indicatif est celle qui sépare le possible du probable (Guillaume 1929). Or, comme tout continuum, la phase transitoire est une zone à caractère flou, où les usages du subjonctif et de l'indicatif peuvent être fluctuants. À cette première similitude entre les modes s'ajoute le fait que le contenu de la proposition subordonnée peut être décrit par les mêmes traits de sens, notamment lorsque le subjonctif employé avec un élément recteur évaluatif :

[+certain] et [-factuel] : *Il regrette que Marie parte / Il croit que Marie viendra.*

[+certain] et [+factuel] : *Il regrette que Marie soit partie / Je vois que Marie est partie.*

Les similitudes repérées pourraient constituer des points de déséquilibre du système linguistique. Dans la suite de l'exposé, nous analysons donc les usages dits *non standard* du subjonctif et de l'indicatif, et observons si ces similitudes et particularités jouent un rôle dans la variation des usages.

3. La variation modale

3.1 Corpus

La variation modale est étudiée à partir d'un corpus issu de l'usage spontané de la langue. Le corpus *in vivo* est constitué de 504 énoncés relevés sur le vif. Ces données ont été recueillies dans des situations de communication informelles (conversations dans la rue, le bus, les magasins, émissions télévisées ou radiophoniques, etc.) et correspondent au français parlé « dont chacun est porteur dans son fonctionnement quotidien » (Gadet 1989 : 3).

Ce corpus est constitué en vue d'identifier les facteurs systémiques et contextuels mis en jeu dans la variation modale. Les usages des modes non standard – qui ne sont pas partagés par tous les locuteurs, mais sont le fait de certains – se voient donc comparer à la *norme standard académique*, c'est-à-dire l'ensemble des prescriptions en matière de langue, imposées officiellement et qui définissent ce que l'on considère comme le « bon usage ». Nous traiterons davantage du facteur d'ordre sémantique. On rappellera toutefois succinctement quelques-uns des autres facteurs favorisant l'usage non standard des modes. Cette recherche constitue une première étape de travail indispensable avant de mener des études ultérieures qui mettront au jour l'interaction des facteurs identifiés avec d'autres, tels que les registres de langue liés à la situation de communication et l'influence des dialectes et des parlers locaux.

Ce corpus est complété par une enquête portant sur les représentations qu'ont les locuteurs de la langue. L'un des objectifs est d'évaluer l'étendue de la variation modale, et de se demander si elle est le fait d'une minorité de locuteurs, ou si elle relève d'usages davantage partagés. Comme on le verra par la suite, on postule que ces représentations peuvent être des révélateurs de l'état de l'évolution linguistique.

On présente aux informateurs des énoncés au subjonctif et à l'indicatif, qu'ils soient standard ou non standard. Il leur est demandé d'indiquer si ces énoncés sont conformes ou non à la norme standard telle qu'ils la connaissent ou la conçoivent (*tâche de reconnaissance de la norme standard académique*). Le deuxième exercice porte sur l'acceptabilité de ces énoncés qui peuvent être évalués selon quatre propositions : 1 totalement acceptable, 2 plutôt acceptable, 3 plutôt inacceptable, ou 4 inacceptable (*tâche d'acceptabilité*).

L'enquête a été passée à l'écrit auprès de 308 informateurs habitant en Ile-de-France. Aucune limitation de temps n'a été imposée puisque les questionnaires ont été complétés à domicile. Afin que les informateurs n'assimilent pas trop cette enquête à un exercice scolaire de grammaire, il a été précisé que le travail portait sur l'usage spontané de la langue. De fait, quelques traits de français parlé ont été introduits, comme les élisions de sons (*y* pour *il*). Les données récoltées n'ont cependant qu'une valeur indicative et doivent être interprétées avec prudence.

3.2. Rappel de quelques facteurs de variation

Des usages non standard peuvent être expliqués par des facteurs d'ordre purement mécanique, liés par exemple à l'influence du contexte ou à des faits prosodiques. La distance entre le verbe subordonné et l'élément recteur (15) (Poplack 1992), l'absence du subordonnant *que* ou les pauses et les hésitations qui ponctuent un discours (16) peuvent réduire ou suspendre l'influence de l'élément recteur. Cette distance permet de rompre la construction subordonnée qui impliquerait le subjonctif et de passer à une nouvelle construction de phrase, c'est-à-dire deux structures syntaxiquement autonomes :

(15) Je trouve ça un peu formidable / que dans le cas de Ségolène / on **a** un peu ces deux images (H, 50-55 ans, Paris, directeur de recherche EHESS, interview télévisée)

(16) Oui j(e) la jette dans l'océan et j'attends que bon / (il) y **a** un poisson qui veut bien la récupérer (F, 26 ans, émission télévisée *Ça se discute*)

D'autres facteurs peuvent également expliquer les usages non standard :

- le *conformisme formel* (Frei 1929 : 68, Cohen 1961 : 91-92, Poplack 1992) : la forme du premier verbe influence celle du second. L'imparfait *pouvait* pourrait être lié à *étais* :

(17) J'étais contente que ça **pouvait** s(e) soigner (F, 10 ans, émission télévisée *Jour après jour*)

- l'*attraction modale* (Togoby 1966 : 70) : le verbe principal *avoir envie* impose le mode au-delà de la proposition qu'il régit :

(18) J'ai pas envie qu'on croie qu(e) j(e) **sois** prétentieux (H, 25 ans, Hauts-de-Seine, commercial, conversation)

- le phénomène de *reprise* : un locuteur reprend les paroles de son interlocuteur sans en modifier le mode :

(19) A : Les invités vont dans l(e) jardin (F, 50 ans, Hauts-de-Seine, assistante de direction, conversation)

B : Ah / c'est prévu qu(e) les invités **vont** dans l(e) jardin (F, 26 ans, Hauts-de-Seine, doctorante en linguistique, conversation)

- le pronom impersonnel *il* favoriserait l'usage non standard du subjonctif. Il a été demandé aux 308 enquêtés de compléter les phrases :

(20) *Paul est certain que Pierre _____ ce soir.* (partir)

(21) *Il est certain que le Pentagone _____ son mot à dire.* (avoir)

10,37% emploient le subjonctif lorsque le sujet du verbe principal est l'animé *Paul* contre 26,83% lorsque le sujet peut être interprété comme impersonnel (21). Il se trouve que la plupart des verbes ou des structures impersonnelles introduisent le subjonctif, c'est notamment le cas de *il faut* qui est l'un des éléments recteurs les plus fréquents. Selon Blanche-Benveniste (1991 : 197), 35% des emplois du subjonctif apparaissent après un verbe à sujet impersonnel. Cette fréquence pourrait contribuer à associer l'impersonnel au subjonctif et favoriserait, par analogisme, les usages non standard.

- les études quantitatives de Poplack (2001) et Laurier (1989) sur le français d'Ontario montrent que l'emploi du subjonctif est corrélé en premier lieu à la fréquence de l'élément recteur : le subjonctif apparaît avant tout dans la

dépendance de *falloir*, *vouloir* et *pour que*, la faible fréquence des éléments recteurs ne favorisant pas l'usage du subjonctif (Laurier 1989 : 118).

- la phonie : le mode serait alors choisi « comme ça sonne le mieux ».

Quant au critère syntaxique, comme le type de structure (22), il reste fortement lié au sens, tout comme l'est la recherche de l'expression du temps (Bonnard 2001 : 81, Hasselrot 1973 : 72, Togeby 1974 : 10-14) où l'imparfait *avait* (23) pose nettement le procès dans le passé :

(22) C(e) qu(i) est bizarre c'est que / j(e) m'en **souviens** alors qu(e) j'avais les yeux fermés (F, 22 ans, émission télévisée *Ça se discute*)

(23) J(e) les [les crêpes] ai comptées après c'est possible qu'(il) y en **avait** une ou deux d(e) collées (F, 26 ans, Val-d'Oise, professeur des écoles, conversation)

Nordahl (1969) montre qu'avec les éléments qu'elle nomme *subjectifs* (nos *évaluatifs*), l'emploi du mode est influencé par la structure syntaxique, alors que les volitifs ne le sont pas : le taux de subjonctif diminue dans les constructions attributives (*l'étonnant est que...*), les constructions emphatiques (*ce qui est étonnant, c'est que...*) et les constructions emphatisantes (*l'étonnant, c'est que...*) :

(24) L'important / c'est déjà qu(e) tu **peux** t(e) laver (H, 29 ans, Essonne, technicien de maintenance, conversation)

Jusqu'ici, les facteurs de variation couramment repérés sont soit liés à l'expression du temps, soit ils sont d'ordre formel. Cependant, une langue pouvant être définie, entre autres, comme un instrument de communication, principal véhicule du sens, il semble essentiel de se demander si la variation modale peut être réduite à une simple déviance formelle non significative, éventuellement guidée par différentes analogies, ou si cette même variation peut être sémantiquement motivée. Nous proposons donc de montrer que la *motivation sémantique* est un facteur dont on devrait tenir compte dans l'explication de la

variation du subjonctif et de l'indicatif, comme dans les exemples (17) à (23). L'explication des usages non standard est nécessairement multifactorielle, divers facteurs pouvant intervenir conjointement. Dans les pages qui suivent, on repère tout d'abord les contextes où prend forme la variation modale et on les identifie en termes de traits de sens. On essaie ensuite de déterminer l'étendue de cette variation.

3.3. Repérage des contextes de variation

- **L'indicatif est concurrencé par le subjonctif**

On distingue deux contextes dans lesquels le subjonctif peut entrer en concurrence avec l'indicatif :

- le procès décrit par le verbe subordonné n'a pas eu lieu ou n'est pas vérifié [-factuel],
- le procès a une existence effective [+factuel].

Lorsque le contenu de la subordonnée est [-factuel], on observe le subjonctif d'usage non standard après un élément recteur de probabilité (25) ou d'espoir (26), de supposition ou de certitude (27), dans un contexte de refus ou de négation (28) :

(25) Saint Jacques crues / c'est dangereux / il est probable que ça n(e) me **plaise** pas (H, 29 ans, Avignon, éducateur spécialisé, émission télévisée *Un dîner presque parfait*).

(26) J'espère que ça **soit** bon (F, 24 ans, Metz, étudiante master 2 droit, conversation).

(27) Il est donc évident que ce type de corpus **soit valorisé** (F, 18 ans, Paris, étudiante L1 sciences du langage, devoir écrit)

(28) J(e) peux pas imaginer que j(e) **sois** plus avec lui (F, 20-25 ans, dans le bus à Paris)

Dans les exemples (25) à (27), selon l'usage attendu, l'élément recteur (*probable, espérer, évident*) devrait régir l'indicatif puisque son sens le situe dans le champ du vraisemblable, donc du [+certain]. Par le biais du subjonctif, ces éléments recteurs, à proximité de la frontière de la zone du possible et du probable, rejoignent le possible. Dans (28), l'infinitif pourrait être employé du fait de la coréférence des sujets des deux verbes. Le subjonctif insiste sur l'éventualité du procès. Une alternative reste encore envisageable (être encore avec lui). Le fait est présenté de façon moins catégorique puisque le contenu de la proposition subordonnée n'est pas asserté.

Le subjonctif peut concurrencer l'indicatif lorsque le procès a effectivement eu lieu, que ce soit dans un contexte concessif (29), avec *pourquoi* (30), ou le subjonctif plus généralisé avec *après que* (31) :

(29) I(l) veut faire attention / même qu'i(l) **soit** en vacances (F, 36 ans, Nancy, aide-soignante, conversation)

(30) Je n(e) comprends pas pourquoi on **puisse** prôner cette maigreur (F, 20-25 ans, invitée *journal télévisé M6*)

(31) Maman / tu t'es l(e)vée une bonne heure après qu(e) j(e) me **sois l(e)vée** (F, 19 ans, Hauts-de-Seine, étudiante classe préparatoire au concours de kinésithérapie, conversation)

- **Le subjonctif est concurrencé par l'indicatif**

L'indicatif entre en concurrence avec l'usage normé du subjonctif après un élément recteur de type évaluatif [+certain] (affectif (32), conformité à une norme (33), fréquence (34), concession (35)) et lorsque le procès exprimé par le verbe subordonné est réalisé et / ou constatable [+factuel] :

(32) C'est moche qu'i(ls) **font** pas d(e) feu d'artifice (F, 83 ans, retraitée, Paris, conversation)

(33) C'est normal que t(u) **es** pas **fatiguée** (F, 27 ans, Hauts-de-Seine, chargée de formations, conversation téléphonique)

(34) I(ls) ont l'habitude que j(e) **fais** ça [ne pas dormir avant un trajet en voiture] (H, 20 ans, Hauts-de-Seine, lycéen bac professionnel, conversation)

(35) I(ls) comprennent bien les choses malgré qu'i(ls) **sont** pas très libertins (H, 35 ans, émission télévisée *Ça se discute*)

La variation modale peut également se manifester lorsque le procès n'est ni réalisé, ni constatable :

(36) I(l) s(e) peut qu'ils **sont** chez d'autres personnes (F, 34 ans, Paris, enquêteur police, émission télévisée *Zone interdite*)

(37) À moins qu(e) tu **veux** faire les boutiques (H, 23 ans, Bordeaux, doctorant en STAPS, conversation)

(38) Imagine qu'elle **revient** pas Eva (F, 45 ans, Hauts-de-Seine, responsable d'un centre de bronzage, conversation)

(39) Pour éviter qu(e) t(u) **as** froid (H, 29 ans, Essonne, technicien de maintenance RER, conversation)

(40) C'est obligé qu'i(l) **va y avoir** une guerre (H, 23 ans, Hauts-de-Seine, technicien biomédical, conversation)

Dans les exemples (36) et (37), une hypothèse est formulée sur un fait contemporain au moment de l'énonciation. Les exemples (38) à (40) portent sur l'avenir, mais le contenu de la subordonnée peut être conçu comme certain par l'énonciateur du fait de sa connaissance de la situation, d'habitudes (39) ou de croyances et craintes personnelles (40).

- **Les contextes de variation modale**

Le premier constat porte sur les contextes dans lesquels la variation modale n'a pas été repérée. Les contextes qui sont spécifiques au subjonctif, c'est-à-dire appartenant au [-certain] comme le doute, constituent des contextes de stabilité :

[−certain] et [−factuel] : *Il doute que Marie vienne.*

Dans un contexte volitif, bien que peu fréquent, l'indicatif non standard est attesté :

(41) Faut qu'i(l) **sert** à que(l)qu(e) chose ton carnet (H, 24 ans, Lille, étudiant master 2, conversation)

Cette stabilité est renforcée par la fréquence de *falloir*, *vouloir (que)* et *pour que*. En revanche, dans d'autres contextes, l'usage du subjonctif et de l'indicatif est plus variable, voire instable. On a identifié deux types de contextes :

1/ Dans le cadre de *l'issue incertaine du procès*, le subjonctif et l'indicatif s'opposent par le trait de certitude. Lorsque le procès exprimé par le verbe n'est pas réalisé [−factuel], il est alors aisé de glisser des traits [∅certain] à [+certain], et inversement. Il s'agit du continuum entre le possible et le probable. On observe un double mouvement de variation :

- [∅certain] → [+certain] : l'indicatif remplace le subjonctif (*Pour éviter qu(e) t(u) as froid*),
- [+certain] → [∅certain] : le subjonctif remplace l'indicatif (*J'espère qu'elle revienne*).

Les usages présentés dans ce corpus, mais aussi ceux étudiés par Englebert (2005) montrent donc que la frontière entre le subjonctif et l'indicatif doit être conçue comme une bande suffisamment large, plus que comme un point fixe de démarcation entre le possible et le probable.

2/ Lorsque le contenu de la proposition est conçu comme certain [**+certain**] et que le procès décrit par le verbe subordonné est réalisé [**+factuel**] :

- L'indicatif remplace le subjonctif avec une unité *évaluative* (*C'est moche qu'i(ls) font pas d(e) feu d'artifice*). Il a été montré, au niveau standard, que dans certains contextes, l'opposition entre le subjonctif et l'indicatif pouvait rappeler celle du non réel [-factuel] et du réel [+factuel], notamment dans les propositions relatives où la différence de sens entre les deux modes est bien perçue (*Je cherche un livre qui soit / est passionnant*). Cela pourrait expliquer que le subjonctif est moins fréquemment concurrencé par l'indicatif dans un contexte évaluatif présentant le trait [-factuel].
- Le subjonctif est concurrencé par l'indicatif (*I(l) veut faire attention / même qu'i(l) soit en vacances*) : ce cas est moins courant que le précédent où c'est l'indicatif qui entre en concurrence avec le subjonctif. Il illustre néanmoins des tendances antagonistes qui assurent le fonctionnement d'une langue.

Les zones du système qui sont soumises à la variation sont donc bien celles où le subjonctif et l'indicatif présentent des caractéristiques communes, c'est-à-dire dans des contextes où le contenu de la subordonnée peut être caractérisée par les mêmes traits de sens. Les énoncés *in vivo* illustrent bien que la variation n'est pas aléatoire.

3.4. Du non-standard partagé ?

Ci-dessous, sont présentés quelques-uns des résultats issus de notre enquête :

Tableau 3. Reconnaissance de la norme standard académique

	Correct		Incorrect		Pas de réponse	
	Subj.	Ind.	Subj.	Ind.	Subj.	Ind.
Il est certain que le Pentagone ait / a son mot à dire	46,10%	82,24%	47,35%	13,39%	5,61%	4,05%
Il est probable que Pierre soit / est là	94,39%	15,26%	1,55%	80,37%	4,05%	3,74%
Je veux qu'elle réussisse / réussit professionnellement	96,26%	2,79%	0,62%	90,03%	3,12%	7,17%
Dommage qu'y ait / a trop de vent pour faire le feu d'artifice	74,14%	18,98%	19,62% ⁵	74,77%	6,23%	5,92%

Tableau 4. Acceptabilité

	1 tot.acpt	2 plt.acpt	3 plt.incpt	4 tot.incpt	1/2 « acpt »	3/4 « incpt »	Pas de réponse
Il est certain que le Pentagone a son mot à dire	61,68%	14,64%	5,30%	2,80%	76,32%	8,1%	15,58%
Il est certain que le Pentagone ait son mot à dire	36,76%	18,69%	16,51%	15,26%	55,45%	31,77%	12,77%
Il est probable que Pierre soit là	76,64%	3,43%	1,56%	1,87%	80,07%	3,43%	16,51%
Il est probable que Pierre est là	11,84%	25,55%	32,40%	23,36%	37,39%	55,76%	6,54%
Je veux qu'elle réussisse professionnellement	82,24%	2,80%	0,31%	1,87%	85,04%	2,08%	12,77%
Je veux qu'elle réussit professionnellement	1,56%	7,48%	28,97%	50,47%	9,04%	79,44%	11,21%
Dommage qu'y ait trop de vent pour faire le feu d'artifice	53,27%	20,87%	5,92%	4,67%	74,14%	10,59%	15,26%
Dommage qu'y a trop de vent pour faire le feu d'artifice	17,13%	28,66%	24,30%	19,63%	45,79%	43,93%	9,66%

Ces données permettent de formuler deux résultats principaux :

⁵ 19,62% des enquêtés jugent *Dommage qu'y ait trop de vent pour faire le feu d'artifice* incorrect. Ce pourcentage doit être relativisé. En effet, lorsque l'on observe la raison pour laquelle les enquêtés déclarent cet énoncé incorrect, on remarque que le mode n'est pas nécessairement en cause. Voici les corrections apportées : *aie* (1 occurrence), *eu* (1), *il y* (52), *pour le feu* (1), *a* (5) ; ce qui ramène le taux de jugement incorrect dû au mode à 1,56%.

1/ Fréquence d'emploi du non-standard : La proportion d'enquêtés qui déclare les deux formes modales correctes avec *il est certain* indique que cette variation n'est pas uniquement le fait de quelques locuteurs : le subjonctif *y* est jugé correct par 46,10% des enquêtés. La variation est moins partagée à la suite de *dommage* et *vouloir*. L'indicatif est déclaré correct par 18,99% des informateurs à la suite de *Domage que...*, et par 2,79% après *Je veux que...* La variation est néanmoins plus flagrante lorsqu'il s'agit de se prononcer sur l'acceptabilité d'un énoncé : 17,13% et 28,66% jugent l'énoncé à l'indicatif avec *dommage* totalement acceptable et plutôt acceptable. Les études menées par Van der Molen (1923) et Nerio (1978) avaient déjà repéré ces fortes proportions d'emploi de l'indicatif dans la dépendance de *dommage* : Van der Molen relève 64,52% d'indicatif dans un corpus oral. La forte acceptabilité de ces usages – qui contraste avec la faible acceptation de l'indicatif après un volitif – témoignerait de leur fréquence d'emploi.

Le recours à l'acceptabilité permettrait au locuteur qui connaît et reconnaît la norme standard de faire part de son propre sentiment linguistique, et de signaler qu'un usage, bien qu'incorrect, est admis. Ce jugement intuitif sur la langue révélerait des discordances entre les usages et la norme standard⁶.

2/ Stades de l'évolution : Toute modification dans la reconnaissance de la norme standard est posée comme un indice essentiel de l'évolution linguistique. Quatre stades d'évolution pourraient se faire jour :

- a. À un stade avancé, la norme standard académique n'est quasiment plus reconnue : le subjonctif s'est imposé avec *il est probable* (94,39% des enquêtés le déclarent correct). Face à cet usage général, on repère des

⁶ Rappelons qu'en ancien français, les évaluatifs étaient suivis de l'indicatif.

résurgences de la norme standard (indicatif correct pour 15,26% des enquêtés).

b. L'usage standard est fortement concurrencé. C'est le cas avec *il est certain*.

c. Si l'usage non standard a largement influencé la conception de la norme standard des enquêtés à la suite de *il est probable*, elle semble commencer à agir sur la norme individuelle de certains locuteurs lorsque l'élément recteur est évaluatif [+certain] et que le procès décrit par le verbe subordonné est réalisé [+factuel], comme avec *dommage*. Même si l'usage de l'indicatif n'est pas partagé par tous les locuteurs, il semble assez fréquent.

d. L'usage non standard est refusé. L'une des unités, subjonctif ou indicatif selon les contextes, est érigée au rang de forme correcte : le subjonctif s'impose avec *vouloir*.

Ces statistiques marqueraient le départ entre des usages périphériques, individuels et des usages plus consensuels. Dès lors, on pourrait distinguer entre la variation aléatoire et la variation « régulière », ou « tendant à la régularité ». Lorsque la variation est bien représentée ou en voie de l'être et que des enquêtés déclarent accepter les deux modes dans un même contexte, nous nous interrogeons alors sur leur caractère oppositif et sur la possibilité d'assigner un rôle sémantique aux usages non standard.

3.5. Rôle des usages non standard

Au regard de la valeur du subjonctif et de l'indicatif dans le système standard et des contextes dans lesquels la variation modale est repérée, on postule que l'usage non standard traduit une modulation de la posture énonciative de l'énonciateur, soit par rapport au contenu de la proposition subordonnée, soit par rapport à la pensée qu'il prête à l'allocutaire.

- **Prise de position de l'énonciateur par rapport au contenu de la proposition subordonnée**

La variation modale permettrait à l'énonciateur de jouer sur la façon dont il pose le contenu de la subordonnée dans les contextes où le procès n'est pas réalisé [–factuel]. Le mode non standard modifie en effet la définition de la proposition :

[+certain] → [øcertain] : ex. (25) à (28). Le subjonctif non standard permet l'expression de l'alternative, voire du rejet d'une possibilité (28).

[øcertain] → [+certain] : ex. (36) à (40).

Avec le subjonctif non standard, la proposition se voit transférée du [+certain] au [øcertain] :

(25) Saint Jacques crues / c'est dangereux / il est probable que ça n(e) me
plaise pas (*op. cit.*)

Le procès dont la réalisation était conçue comme acquise bien que non factuelle (*Il est probable qu'il viendra*) est désormais conçu comme possible. En envisageant ainsi les deux alternatives du procès (sa réalisation et sa non-réalisation), l'énonciateur adopte une attitude moins tranchée, ce qui peut se

traduire par une absence de prise de position. Ces usages s'inscrivent effectivement dans le *possible neutre*, que l'on a défini comme un point de neutralité, où l'avis, les attentes de l'énonciateur ne s'expriment pas.

Inversement, avec l'indicatif non standard, l'énonciateur pose comme certain et affirme le contenu de la proposition, comme dans (36) ou (40) :

(36) I(l) s(e) peut qu'ils **sont** chez d'autres personnes (*op. cit.*)

(40) C'est obligé qu'i(l) **va y avoir** une guerre (*op. cit.*)

Bien que le procès relève toujours du non-accompli, on a vu que dans les exemples (36) à (40), la certitude de réalisation peut être due à la connaissance de la situation, aux habitudes, aux croyances ou aux craintes personnelles.

Lorsque le subjonctif s'inscrit dans la catégorie des *attentes de réalisation ou de non-réalisation* (nécessité, obligation, volonté, etc.), comme dans *C'est obligé qu'il y ait une guerre*, le sens de l'élément recteur n'implique pas de concevoir la subordonnée comme vraie, son contenu pouvant être mis en doute (à l'inverse de *Je suis heureux que tu viennes*). La variation modale permettrait au contraire à l'énonciateur à la fois de se porter garant de l'assertion et d'assumer ce point de vue. *C'est obligé* se rapproche alors de *je suis sûr*. Mais aussi d'informer l'allocutaire de son point de vue.

- **Prise de position de l'énonciateur par rapport à la pensée qu'il prête à un allocutaire.**

Dans les énoncés étudiés ci-après, et contrairement aux contextes précédents, le trait de certitude n'est pas modifié par l'usage non standard. La variation joue sur la structure informative de l'énoncé.

Dans la dépendance d'un élément recteur de type évaluatif, le subjonctif, qui tient à distance un procès en ne l'assertant pas, indique que ce contenu est thématique. L'indicatif non standard modifierait la structure informative de l'énoncé en faisant de ce contenu un objet d'information, un rhème. Dès lors, on postule que cette assertion peut être utilisée comme vecteur d'une information, notamment lorsque le contenu est [+factuel]. L'énonciateur se positionne alors par rapport à la pensée qu'il prête à l'allocutaire et il articule son dire en fonction de cela :

(42) C'est bête qu'elles **sont** pas **couchées** (F, 50 ans, Hauts-de-Seine, assistante de direction, conversation)

(43) Faut qu(e) c'**est** moi qui paye le truc en plus (H, 29 ans, Essonne, technicien de maintenance RER, au téléphone)

Avec le subjonctif (*C'est bête qu'elles ne soient pas couchées*), le véritable objet de communication est le sentiment *c'est bête*. L'indicatif non standard (42) modifie les informations véhiculées. L'énoncé est ainsi constitué de deux propositions au rôle rhématique, de deux objets de communication : *c'est bête* et *elles ne sont pas couchées*. Nous émettons l'hypothèse que l'indicatif est employé afin d'informer l'allocutaire du contenu de la subordonnée, comme le laisse entendre sa réponse

(42) Tu es sûre ? / elles ne sont pas couchées ? (F, 16 ans, lycéenne, Paris, conversation).

Damourette & Pichon (1936 : 528) ont d'ailleurs proposé une interprétation similaire de *Ce qui m'ennuie, c'est qu'il ne dort pas*. La première proposition de la phrase pseudo-clivée sert ici de support (dont le contenu est présupposé connu) à l'information véhiculée, ce qui est aussi le cas dans (22) :

(22) C(e) qu(i) est bizarre c'est que / j(e) m'en **souviens** alors qu(e) j'avais les yeux fermés (*op. cit.*)

De même dans (17), (19) et (43), la proposition subordonnée est posée comme vraie et son contenu est pris en charge. Dans (43), le locuteur affirme « c'est moi qui paye le truc ».

Inversement, dans un contexte [+certain] et [\pm factuel], par le biais de la non-assertion, le subjonctif non standard mettrait en évidence le contenu de la proposition principale :

(21) *Il est certain que le Pentagone ait son mot à dire*

À travers l'assertion, il est possible d'utiliser l'indicatif dans son rôle réfutatoire. L'indicatif contribue alors à marquer une opposition à une opinion assertée par un tiers, ce qui est manifeste dans le dialogue suivant :

(44)

A : J(e) crois qu'i(ls) **sont partis** (F, 27 ans, Hauts-de-Seine, doctorante en linguistique, conversation)

B : Si ta sœur e(lle) va pas bien / j(e) pense pas qu'i(ls) **sont partis** (H, 29 ans, Essonne, technicien de maintenance RER, conversation)

L'indicatif joue un rôle argumentatif : B réfute l'assertion de A. Cette prise en compte de la position d'un tiers peut également expliquer des usages non standard, à la suite de *c'est pas que* où l'indicatif réfute la position d'un tiers :

(45) C'est pas qu'on **est pressé** d(e) voir l(e) procès (F, 43 ans, émission télévisée *Jour après jour*)

L'usage non standard du subjonctif permettrait de rejeter le contenu d'une proposition, par exemple dans (18) ou (30) :

(30) Je n(e) comprends pas pourquoi on **puisse** prôner cette maigreur (*op. cit.*)

Si la confusion entre les deux structures *Je n(e) comprends pas qu'on puisse...* et *Je n(e) comprends pas pourquoi on peut...* peut expliquer le subjonctif, on pourrait également émettre une hypothèse sémantique :

Le subjonctif se différencie de l'indicatif par son incapacité à actualiser un procès, ce qui se traduit notamment par une expression plus réduite de la temporalité, qui n'est pas organisée autour du locuteur (*je, ici, maintenant*). Lorsque le subjonctif remplace l'indicatif, ce contraste au niveau temporel se répercute sur l'énoncé et lui confère un sens plus général causé par cette indétermination temporelle. Le fait décrit dans la subordonnée ne réfère donc plus uniquement au procès particulier, visé par le locuteur, mais à ce procès vu comme une sorte de concept dont la validité est applicable au passé, au présent et au futur, c'est-à-dire en tout temps. L'usage non standard du subjonctif permet donc de concevoir un procès réalisé comme non factuel. Dans (30), le contenu de la subordonnée n'est plus asserté. En employant le subjonctif, le locuteur montre que pour lui, ce qui compte n'est pas que dans une situation précise, tel individu défende la maigreur, mais que la possibilité de la prôner ait existé, existe, et continuera d'exister. De réel, le procès exprimé dans la subordonnée devient généralité. Le procès qui est effectif (on prône cette maigreur) est rejeté parce que son contenu est invraisemblable pour le locuteur, d'où le subjonctif. Tout se passe donc comme si on avait ôté toute source énonciative qui prendrait en charge le procès exprimé par le verbe au subjonctif. Ce contenu se voit ainsi laissé dans l'ombre, ce qui est une façon de ne pas tenir compte de la position d'un allocataire, qui est ici clairement rejetée, voire ignorée. Le procès est ainsi donné comme faisant l'objet d'une évaluation de la part du seul locuteur. Ce rejet est distingué de la réfutation, comme dans les exemples (44), (45) où l'énonciateur exprime son point de vue eu égard à celui d'un tiers.

Ce serait cette même possibilité d'exprimer son point de vue en ignorant celui d'un tiers que l'énonciateur mobiliserait dans (21). Le subjonctif entre donc en

contradiction avec le trait de certitude invoqué par *il est certain*. Le locuteur émettrait ainsi une réserve quant au fait exprimé, sans tenir compte de l'assertion impliquée par le contexte. Les deux propositions s'autonomiseraient. Le recours à un corpus plus large et à des énoncés contextualisés est nécessaire pour préciser ce dernier rôle.

4. Conclusion

Au-delà du rôle de l'analogie, développé par Frei, qui entre effectivement en jeu, le rôle du facteur « **motivation sémantique** » paraît important pour expliquer les usages non standard, ce que Frei n'avait pas vraiment montré. On aperçoit ainsi la difficulté d'une analyse de la langue sous l'angle de la variation, où s'entremêlent divers facteurs explicatifs, formels, prosodiques, syntaxiques et sémantiques. Il devient alors difficile d'évaluer clairement le rôle imputé à chacun d'eux.

Le remplacement de l'indicatif par le subjonctif, et vice-versa semble répondre à un besoin communicatif. Le locuteur possède dans son système linguistique le subjonctif qui permet de tenir à distance le contenu d'une proposition, et l'indicatif qui l'asserte. Ces valeurs sont alors mobilisées dans des contextes où la norme standard n'admet que l'indicatif ou que le subjonctif. La variation modale permettrait à l'énonciateur soit de se positionner par rapport au contenu de la proposition subordonnée (contenu assumé ou non), soit de s'adapter à la pensée qu'il prête à un allocataire, qu'il s'agisse de l'informer, de réfuter ou d'ignorer son point de vue. Finalement, les usages non standard permettraient au verbe subordonné d'être autonomisé et dissocié de l'élément recteur.

Ces usages ne sont évidemment pas partagés par tous les locuteurs et une étude sociolinguistique, doublée d'une analyse des énoncés dans leur contexte de production est une nécessité. On repèrerait alors que pour certains locuteurs, le

subjonctif est quasiment absent de leur système linguistique, quel que soit le sens de l'élément recteur.

Références

- Abouda, L. (2002). 'Négation, Interrogation et Alternance Indicatif–Subjonctif'. *French Language Studies* 12 : 1-22.
- Bally, C. (1932 [1965]). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne : Francke.
- Barral, M. (1980). *L'imparfait du subjonctif. Étude sur l'emploi et la concordance des temps du subjonctif*. Paris : Picard.
- Blanche-Benveniste, C. (1991). *Le français parlé. Études grammaticales*. Paris : CNRS.
- Bonnard, H. (2001). *Les trois logiques de la grammaire française*. Bruxelles : Duculot.
- Börjeson, L. (1966). 'La fréquence du subjonctif dans les subordonnées complétives introduites par « que » étudiée dans des textes français contemporains'. *Studia Neophilologica* 38 : 3-64.
- Boysen, G. (1971). *Subjonctif et hiérarchie. Étude sur l'emploi du subjonctif dans les propositions complétives objets de verbes en français moderne*. Odense : Odense University Press.
- Cledat, L. (1932) *En marge des grammaires*. Paris : Champion.
- Cohen, M. (1961) *Le subjonctif en français contemporain. Tableau documentaire*. Paris : Centre de documentation universitaire, 2^{ème} éd. revue et corrigée.
- Confais, J.-P. (1990). *Temps Mode Aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 1995 (2^{ème} éd.).
- Damourette, J., Pichon, É. (1936) *Des mots à la pensée*. Tome 5. Paris : d'Artrey.
- Dauzat, A. (1947). *Grammaire raisonnée de la langue française*. Lyon : I.A.C.
- De Boer, C. (1947) *Syntaxe du français moderne*. Leiden : Universitaire pers Leiden.

- Delbart, A.-R. (2007). 'Chronogénèse et enseignement-apprentissage du mode subjonctif'. In : Jacques Bres *et al.* (éds). *Psychomécanique du langage et linguistiques cognitives. Actes du XI^e colloque international de l'AIPL*. Limoges : Lambert Lucas, 283-291.
- Donaire, M. L. (1995). 'Subjonctif, négation et polyphonie'. *Hermes, Journal of Linguistics* 15 : 155-177.
- Englebert, A. (2005). 'Mode verbal et expression de la conjecture dans les aventures de Bob Morane'. *Travaux de linguistique* 51 : 7-36.
- Farkas, D. (1992) 'On the semantics of subjunctive complements'. In : Hirschbühler, P. et Koerner, K. (éds). *Romance languages and modern linguistic theory. Papers from the 20th Linguistic Symposium on Romance Languages*. Amsterdam / Philadelphia : Benjamins.
- Firbas, J. (1964). 'On defining the theme in functional sentence analysis'. *Travaux linguistiques de Prague* 1 : 267-280.
- Frei, H. (2007 [1929]). *La grammaire des fautes*. Rennes : Ennoia.
- Gadet, F. (1989). *Le français ordinaire*. Paris : Armand Colin.
- Galichet, G. (1947). *Essai de grammaire psychologique du français moderne*. Paris : PUF.
- Gross, M. (1978). 'Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif'. *Langue française* 39 : 49-65.
- Guillaume, G. (1929). *Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Paris : Champion.
- Haas, J. (1916). *Fränzösische Syntax*. Halle an der Saale : Niemeyer.
- Hasselrot, B. (1973). 'Répartition des modes après *il semble que*. Essai de statistique linguistique comparée'. *Revue romane* 8 : 70-80.
- Jakobson, R. (1963). *Essais de linguistique générale*. Paris : Éditions de Minuit.
- Kiparsky, C. et Kiparsky, P. (1970). 'Fact'. In : Bierwish M. et Heidolph K. (éds). *Progress in Linguistics*. La Haye : Mouton : 143-173.

- Kupferman, L. (1996). 'Observations sur le subjonctif dans les complétives'. In : Muller, C. (éd). *Dépendance et intégration syntaxique*. Tübingen : Niemeyer Verlag.
- Lachet, C. (2009). *Dynamique du subjonctif en français contemporain*. Thèse non publiée : Université Paris Descartes.
- Lachet, C. (2010). 'Le rôle du subjonctif et de l'indicatif dans le positionnement discursif'. *Moenia* 15 : 313-335.
- Lalaire, L. (1998). *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne. Approche syntaxique*. Bern : Peter Lang.
- Lambrech, K. (1994). *Information structure and sentence form. Topic, focus and the mental representations of discourse referents*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Laurier, M. (1989). 'Le subjonctif dans le parler franco-ontarien : un mode en voie de disparition ?' In : Mougeon, R. et Beniak, E. (éds). *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*. Québec : Les presses de l'Université Laval : 105-126.
- Le Bidois, G., Le Bidois, R. (1935-1938). *Syntaxe du français moderne. Ses fondements historiques et psychologiques*. Paris : A. et J. Picard & Cie.
- Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- Mailhac, J.-P. (2000). 'Sens, choix et subjonctif'. *Journal of French Language Studies* 10 : 229-244.
- Martin, R. (1983). *Pour une logique du sens*. Paris : PUF.
- Martinet, A. (2005 [1955]). *Économie des changements phonétiques. Traité de phonologie diachronique*. Paris : Maisonneuve & Larose.
- Moignet, G. (1959). *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*. Paris : PUF.
- Nerio, T. (1978). *Problèmes et méthodes de la syntaxe du subjonctif en français contemporain : Ébauche pour une étude sociolinguistique*. Thèse non publiée : Université François Rabelais – Tours.

- Nølke, H. (1985). 'Le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative'. *Langages* 80 : 55-70.
- Nordahl, H. (1969). *Les systèmes du subjonctif corrélatif*. Bergen / Oslo : Universitetsforlaget.
- Poplack, S. (1992). 'The inherent variability of the French subjunctive'. In : Lauefer, C. et Morgan, T. (éds). *Theoretical Studies in Romance Linguistics*. Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins : 235-263.
- Poplack, S. (2001). 'Variability, frequency, and productivity in the irrealis domain of French'. In : Bybee, J. et Hopper, P. (éds). *Frequency and the emergence of linguistic grammar*. Amsterdam : John Benjamins : 405-428.
- Quer, J. (2006). 'Subjunctives'. In : Everaert, M. et Van Riemsdijk, H. (éds). *The Blackwell Companion to syntax*. Vol 4. Oxford : Blackwell publishing.
- Rabatel, A. (2009). 'Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée...'. *Langue française* 162 : 71-87.
- Regula, M. (1936). 'La fonction du subjonctif dans le français moderne'. *Revue de linguistique romane* 12 : 289-350.
- Sato, F. (1974). 'Valeur modale du subjonctif en français contemporain'. *Le français moderne* 42 : 34-41.
- Soutet, O. (2000). *Le subjonctif en français*. Gap / Paris : Ophrys.
- Stéfanini, J. (1953). 'Remarques sur la syntaxe d'« après que » en français moderne'. *Annales de la faculté des lettres d'Aix* 27 : 65-87.
- Togoby, K. (1951). *Structure immanente de la langue française*. Copenhague : Nordisk Sprog-og Kulturforlag.
- Togoby, K. (1966). 'La hiérarchie des emplois du subjonctif'. *Langages* 1-3 : 67-71.
- Togoby, K. (1974). 'Emploi du temps aux dépens du mode'. *Studia Neophilologica* 46 : 10-14.
- Touratier, C. (2005 [2000]). *La sémantique*. Paris : Armand Colin.

- Van der Molen, W. (1923). *Le subjonctif. Sa valeur psychologique et son emploi dans la langue parlée*. Zaltbommel : Van de Garde drukkerij.
- Vet, C. (1996). 'Analyse syntaxique de quelques emplois du subjonctif dans les complétives'. *Cahiers de grammaire* 21 : 135-152.
- Von Wartburg, W., Zumthor, P. (1947). *Précis de syntaxe du français contemporain*. Berne : A. Francke.
- Winters, M. (1991). 'Subjonctif et réseau'. *Communications* 53 : 155-169.